

La grève de Murdochville (1957)

Guy Bélanger

Volume 8-9, 1981

URI : https://id.erudit.org/iderudit/llt8_9art04

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (imprimé)

1911-4842 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, G. (1981). La grève de Murdochville (1957). *Labour/Le Travailleur*, 8-9, 103-136.

La grève de Murdochville (1957)

Guy Bélanger

LE 10 MARS 1957, les quelques 1,000 travailleurs du local 4881 du Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique (affilié à la Fédération des Travailleurs du Québec), déclenchent la fameuse grève de Murdochville. Le conflit durera sept mois et se conclura, du moins à court terme, par une défaite cinglante pour les mineurs et le mouvement syndical québécois. Qui plus est, une longue bataille judiciaire de 15 ans permettra à la Gaspé Copper Mines, une filiale de l'empire Noranda, de soutirer \$1,500,000 en dommages et intérêts des Métallos.

La grève de Murdochville implique directement trois acteurs principaux: Le Syndicat local des Métallos et la FTQ, la Gaspé Copper Mines, et le gouvernement Duplessis. Lorsque le conflit éclate, la FTQ n'existe que depuis un mois. À peine formée, elle se voit engagée dans une lutte serrée, dont l'enjeu fondamental est la liberté d'association. La jeune centrale sera ébranlée par la grève, car d'un coup elle doit réaliser l'unité dans ses rangs et affronter ouvertement le gouvernement Duplessis.

La Gaspé Copper Mines présente toutes les caractéristiques d'une "Company-Town;" en fait, Murdochville a été bâti de toutes pièces par l'empire Noranda. Grâce à sa "collaboration" au développement de la Gaspésie, la compagnie jouit de l'appui indéfectible du gouvernement Duplessis. Aussi n'hésite-t-elle pas à afficher ouvertement son antisyndicalisme, avec d'autant plus de facilité que Québec, derrière un paravent de neutralité, exploite les lacunes de ses propres législations en faveur des patrons.

L'histoire du syndicalisme à Murdochville ne se limite naturellement pas à la grève importante de 1957, puisqu'avant ce conflit, les Métallos avaient déjà mis sur pied trois campagnes d'organisation syndicale sans parvenir à leurs fins. La lutte sera féroce pendant douze ans entre la Noranda Mines et le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique; ce dernier ne l'emportera finalement qu'en 1965, après une sixième campagne d'organisation.

La première tentative d'organisation qui débute à l'automne 1952 est couronnée d'un franc succès, car environ 80 pour-cent des mineurs syndicaux ont signalé leur carte d'adhésion et payé leur cotisation.¹ Le 30 janvier 1953, le syndicat dépose une demande de reconnaissance syndicale à la

¹ Roger Chartier, "Murdochville: Les Faits," *Relations Industrielles*, 12 (1957), 374.

Guy Bélanger, "La grève de Murdochville (1957)," *Labour/Le Travailleur*, 8/9 (Automn/Spring 1981/82), 103-135.

Commission des relations ouvrières (CRO), ce qui soulève l'ire de la Gaspé Copper Mines. Le 13 février, elle congédie le président et le vice-président du syndicat qui porte plainte et réclame une enquête auprès du gouvernement, mais sans succès. La futilité d'une poursuite judiciaire qui serait éprouvante financièrement pour un jeune syndicat, sans que le résultat en soit garanti pour autant, force les Métallos à passer l'éponge. La compagnie qui s'oppose à la requête en certification allègue qu'à cette période, les opérations de la mine ne sont pas encore rendues au stade de la production proprement dite et qu'en conséquence, les signataires des cartes d'adhésion syndicale ne seront pas nécessairement employés une fois ce stade atteint.² La CRO souscrit pleinement aux motifs invoqués par la compagnie et rejette la requête syndicale le 28 avril 1953.

Les Métallos qui ne protestent que pour la forme, contre-attaquent en juillet 1953 avec une deuxième tentative d'organisation. Mais, à la compagnie s'ajoute un autre rival, le local 544 de l'International Union of Mines Employees, affilié au Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMTC). La Gaspé Copper Mines entreprend de diviser pour régner et favorise indûment les organisateurs du CMTC contre ceux des Métallos. Le tour se termine en queue de poisson alors que la CRO rejette les requêtes des deux parties syndicales le 16 novembre 1953.

Ce n'est pourtant que partie remise car dès le 30 janvier 1954, le local 544 dépose une nouvelle requête en certification avec la bénédiction de la compagnie. Les Métallos sont pris de court et le syndicat du CMTC qui reçoit l'accréditation, entreprend aussitôt des négociations avec l'employeur. Les deux parties en présence signent le 15 juillet une première convention collective de deux ans. Ce contrat de travail est d'une médiocrité consternante et réduit le syndicat au rôle de simple intermédiaire entre la compagnie et les ouvriers. Dans la convention collective, il est exigé du syndicat qu'il accepte le mode de conciliation et d'arbitrage privé, ce qui sera jugé contraire aux dispositions de la Loi des relations ouvrières par les commissaires Alfred Charpentier et Léo M. Côté, car cette clause soustrait le contrat de travail à la loi:

Considérant que par suite de l'engagement conventionnel des employés syndiqués, par le truchement de leur syndicat d'alors, d'accepter l'arbitrage privé, ces mêmes employés et leur syndicat avaient renoncé, singulièrement, de recourir à l'arbitrage obligatoire prévu par la Loi...³

Le syndicat, qui est dépourvu de tout recours advenant un blocage des négociations, ne peut donc répondre adéquatement aux besoins réels exprimés par les travailleurs. C'est dans un contexte tendu que s'amorcent, en décembre 1955, les pourparlers en vue du renouvellement de la convention

² *Ibid.*, 375.

³ Alfred Charpentier, *Cinquante ans d'action ouvrière: les Mémoires d'Alfred Charpentier* (Québec 1971), 488.

collective, tâche particulièrement difficile sur la question des salaires. Stimulé par les ouvriers, le syndicat demande une augmentation horaire de \$0.15, alors que la Gaspé Copper Mines, au fil des négociations, n'offre que de \$0.05 à \$0.08. Cette dernière concession suscite l'accord des travailleurs par une faible majorité, mais la compagnie, sans raison apparente, ramène alors son offre à \$0.07.⁴ Le syndicat demande aussitôt les services d'un conciliateur au ministère du Travail, mais la requête est jugée prématurée.

En avril 1956, survient un événement important: le CCT et le CMTC se fusionnent en une seule centrale syndicale: le Congrès du Travail du Canada (CTC). Comme on permet aux mineurs de la Gaspé Copper Mines de déterminer eux-mêmes quel syndicat les représentera, il pourrait y avoir changement d'allégeance au profit des Métallos, car le cul-de-sac que représente la convention collective pour les travailleurs et le rejet de la demande de conciliation ont entraîné un mouvement de défection au sein du local 544. La situation du syndicat est telle que son président prononce sa dissolution le 12 juin 1956, le local "n'ayant plus de membres."⁵

Cet événement marquant s'inscrit dans un mouvement qui changera le visage du syndicalisme nord-américain. Le 9 février 1955, après une scission de 20 ans, les deux grandes centrales américaines, l'AFL et la CIO, parviennent à la fusion. C'est le premier maillon d'une réaction en chaîne puisqu'au Canada, les dirigeants du CMTC et du CCT profitent de l'occasion pour exprimer l'espoir que cette union aura des effets identiques sur le syndicalisme canadien. Effectivement, les contreparties canadiennes des centrales américaines se fusionnèrent avec un an de décalage; elles formèrent le CTC lors d'un congrès commun tenu du 23 au 27 avril 1956. La FTQ qui est le fruit québécois de ce mouvement continental, voit le jour le 16 février 1957 à l'occasion de la fusion de la Fédération provinciale du Travail du Québec (FPTQ) avec la Fédération des Unions industrielles du Québec (FUIQ).

C'est lors d'un congrès tenu les 1er et 2 avril 1955 à Montréal que la FPTQ décide de prendre l'initiative des pourparlers de fusion avec la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et la FUIQ. L'accord entre le CMTC et le CCT accélère le processus de sorte que la FUIQ accepte le principe d'une fusion lors d'un congrès à Joliette les 14 et 15 mai. Cependant, les deux centrales provinciales retardent la fusion le plus longtemps possible, car plusieurs militants s'y opposent. Au sein de la FUIQ, l'aile progressiste craint d'être écrasée par le conservatisme dominant à la FPTQ, ce qui servirait l'aile conservatrice de la FUIQ. C'est pour cette raison que cette aile progressiste souhaite que la CTCC soit partie prenante à la fusion. Le raisonnement vaut également à rebours pour la FPTQ, nettement dominée par les conservateurs, et l'aile conservatrice de la FUIQ, ce qui amène bientôt la

⁴ *Le Monde Ouvrier*, juin-juillet 1957, 2.

⁵ Charpentier, *Cinquante ans*, 486.

FPTQ à s'opposer à la fusion avec la CTCC. Cette dernière ne s'objecte pas en principe à la fusion, son congrès de 1956 s'étant prononcé favorablement à la mesure. Mais là où les choses se corsent, c'est l'année suivante lorsque la CTCC demande son affiliation en bloc au CCT tout en conservant son autonomie. Les tensions et le chevauchement des juridictions professionnelles font finalement échouer le regroupement des trois centrales de sorte que rien n'empêche plus la FPTQ et la FUIQ de se fusionner, ce qu'elles font le 16 février 1957.⁶

De prime abord, la fusion des deux centrales paraît contre-nature car leur pratique diffère radicalement. Alors que la FUIQ, hormis un rôle manifeste de centrale législative, s'affirme comme organisme de coordination et de défense contre ses adversaires syndicaux de l'AFL-CMTC, la FPTQ n'a pour unique fonction que de représenter les syndicats québécois affiliés au CMTC auprès des autorités provinciales. Par ailleurs, l'affiliation à la FPTQ est facultative pour le syndicat local affilié au CMTC et aucune permanence syndicale n'est assurée, alors que la FUIQ possède un permanent et est assurée de l'affiliation des syndicats locaux du CCT. Selon Léo Roback, "hormis son congrès annuel et le pèlerinage à Québec pour soumettre aux autorités le mémoire législatif, la FPTQ n'existait, ni comme élément d'action syndicale revendicative, ni comme point de référence ou d'identification."⁷

Ces faiblesses sérieuses de la FPTQ sont aggravées par la domination des syndicats de métier au niveau des postes de commande, ce qui explique l'autonomie entière de chaque unité syndicale et l'absence relative de politisation des syndiqués. Conséquemment la fédération, prisonnière de structures archaïques, ne peut rendre justice aux syndicats industriels non spécialisés, qui dominent numériquement les effectifs de la centrale après la guerre.⁸ La FPTQ, tout au long de son existence, agit davantage au niveau des contacts privés et "secrets" entre ses dirigeants et le gouvernement provincial. Ainsi, au début de 1954, elle refuse de participer à une marche sur Québec organisée par la CTCC et la FUIQ, préférant régler le débat entourant les bills 19 et 20 dans le cadre d'une réunion "intime" avec Duplessis. Les lois sont adoptées quelques jours plus tard et Duplessis remercie Provost et Jodoin pour leur "attitude de coopération."⁹ Cet événement n'est pas une exception à la règle. Le 15 janvier 1955, la FUIQ dépose un mémoire dans lequel elle exige notamment le retrait de la loi du cadenas et des bills 19 et 20. Duplessis juge le mémoire "provoquant" et pose comme condition de la

⁶ On obtiendra de plus amples renseignements sur cette opération en consultant l'"Accord de fusion entre la FPTQ et la FUIQ," *Relations industrielles*, 12 (1957), 155-68.

⁷ Léo Roback, "L'idéologie de la FTQ," *Bulletin du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs québécois*, 4, 3 (1977), 7.

⁸ *Ibid.*, 11.

⁹ Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec* (Montréal 1978), 494-5.

représentation de la FUIQ à la CRO le retrait de ses objections aux dites lois. Quelques jours plus tard, le climat est tout différent alors que le Premier ministre encense le mémoire "apolitique" de la FPTQ et la félicite d'avoir évité tout affrontement avec le gouvernement.

La nouvelle centrale québécoise, la FTQ, compte au départ environ 65.000 membres, mais regroupe moins de 30 pour-cent des cotisants québécois des syndicats internationaux et canadiens affiliés au CTC.¹⁰ L'accord de fusion entre la FPTQ et la FUIQ, en soulignant la victoire des éléments conservateurs des deux centrales, laisse à la première plusieurs avantages, notamment la majorité des postes de commande. La FTQ n'aura aucun permanent syndical et les syndicats locaux ne seront pas obligés de s'y affilier. Néanmoins, la FUIQ grâce à son syndicalisme de combat, sa politisation et son engagement concret auprès du Parti social-démocratique (CCF), jouera un rôle important en arrière-plan.¹¹ En effet, l'émergence d'un néo-nationalisme québécois, le développement du rôle de l'État provincial et la concurrence serrée de la CTCC-CSN favorisent l'action des militants progressistes de l'ancienne FUIQ. Rapidement, la FTQ renouera avec le militantisme de la FUIQ, et, dès 1963 et 1964, elle acquiert des pouvoirs beaucoup plus étendus.¹²

À la suite de la fusion du CMTC et du CCT, l'International Union of Mines Employees conclut une entente avec les Métallos en avril 1956, selon laquelle elle laisse à ces derniers l'organisation des ouvriers des secteurs miniers au Canada.¹³ Dès le 17 mai, le local 4881 des Métallos rassemble ses forces et entreprend sa quatrième campagne d'organisation à Murdochville. Le 25 mai, Théo Gagné, ancien président du local 544 (affilié au CMTC) est élu président du local 4881 et, le 1er juin, sur un total de 920 travailleurs syndicaux, le syndicat détient 747 cartes d'adhésion avec cotisations en règle et 150 cartes signées avec cotisations à venir (soit 80 pour-cent ou 95 pour-cent des membres de l'unité de négociation).¹⁴ Peu après, le syndicat dépose une requête en certification, ce qui lui est accordée par le CRO qui en avise la compagnie conformément à la loi. La Gaspé Copper Mines demande alors, et obtient, un délai pour poursuivre ses représentations à l'encontre de l'émission du certificat.

¹⁰ CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)* (Montréal 1979), 135.

¹¹ Fondé en 1956, le Parti social-démocratique (PSD) est la section québécoise de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF), parti à tendance sociale-démocrate fondé en 1932.

¹² Voir Paul Bernard, *Structures et pouvoirs de la FTQ*, Commission Woods (Ottawa 1969). Selon Louis-Marie Tremblay, la FTQ acquiert plus d'importance et de prestige surtout à partir de 1965 (Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois: Idéologies de la CSN et de la FTQ* [Montréal 1972], 141-69).

¹³ Charpentier, *Cinquante ans*, 486.

¹⁴ Chartier, "Murdochville," 375.

Le 6 juillet 1956, la compagnie exige "communication de la requête en reconnaissance syndicale, de la résolution du groupement relative à cette requête, de la constitution du groupement demandant la certification, et d'une façon générale des pièces produites à l'appui de cette requête en reconnaissance syndicale, soulignant spécialement le droit de la requérante de prendre connaissance des procédures faites et des pièces invoquées contre elle."¹⁵ En réponse à sa requête, la compagnie reçoit le 21 juillet des copies, sans nom de signataires, ni certificat d'authenticité (ainsi que le veut une saine règle administrative de la CRO) de la requête en certification et de la résolution de l'assemblée syndicale relative à la demande de certification. Entre-temps, la CRO, après enquête, avait reconnu le caractère représentatif du local 4881 des Métallios.¹⁶ Le 1er août 1956, la Gaspé Copper Mines récidive alors qu'elle dépose à la Cour Supérieure une requête pour l'émission d'un bref de prohibition à l'endroit de la CRO contre qui la compagnie allègue qu'elle "refuse injustement, illégalement et sans juridiction de communiquer... tous [ces] renseignements devant obligatoirement apparaître et apparaissant à l'original de la requête [syndicale]..." Et la requête de la compagnie de poursuivre:

12. C'est volontairement que l'intimée (CRO) entoure de mystère le groupement mis en cause... groupement qui n'a même pas de personnalité légale....

25.... la requérante est appelée à se défendre contre un groupement mystérieux, insaisissable....

26. C'est un droit élémentaire de votre requérante de connaître les personnes qui réclament contre elle la reconnaissance de certains droits, et de sa part, en leur faveur, l'exécution de prétendues obligations....¹⁷

Le lendemain, sans entendre la CRO, un juge de la Cour Supérieure signe le bref introductif d'instance en prohibition, ordonnant à la CRO de "surseoir à toutes procédures dans le litige décrit à la requête présentée en cette cause... en attendant qu'elle soit adjugée au mérite...."¹⁸ Il y a donc interruption des relations légales entre le syndicat et la compagnie jusqu'au jugement de la Cour Supérieure, ou de toute autre cour où le litige pourrait être conduit en appel. En conséquence de quoi, la CRO suspend la procédure de certification, ce qui signifie que le syndicat ne peut pas "légalement" négocier une entente avec l'employeur ou déclarer la grève.

Forte de cette décision, la Gaspé Copper Mines lance alors une campagne de repréailles contre les militants les plus actifs, et durant l'été 1956, certains chefs syndicaux se plaignent d'une réduction de grade et de salaire.¹⁹ Dès le 16 août, Roger Bédard, organisateur des Métallios à Mur-

¹⁵ Juge Boulanger, "Pouvoirs de la CRO...", *Relations industrielles*, 12 (1957), 254.

¹⁶ Charpentier, *Cinquante ans*, 486.

¹⁷ Boulanger, "Pouvoirs," 255-6.

¹⁸ *Ibid.*, 257.

¹⁹ *Le Monde Ouvrier*, juin-juillet 1956, 2.

dochville, juge qu'il sera impossible d'éviter la grève.²⁰ La situation se détériore à un point tel qu'à la fin de septembre, une assemblée des mineurs prend effectivement un vote à 98 pour-cent favorable à l'arrêt de travail. Le comité syndical de négociation collective cherche désespérément à négocier avec la compagnie, mais sans succès.²¹ La Gaspé Copper Mines allègue qu'elle ne peut négocier "illégalement" compte tenu des procédures judiciaires en cours, procédures qu'elle a pourtant elle-même déclenchées.

La grève de Murdochville éclate à la suite du congédiement du président du syndicat des Métallos, Théo Gagné. Maître-plombier au service de la Gaspé Copper Mines depuis le 11 octobre 1954, Gagné apprend qu'il est remercié de ses services en même temps que six camarades, après avoir achevé des travaux de construction pour un département auquel il était "prêté." Ce geste inique de la compagnie est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, d'autant plus qu'une rumeur veut que 125 mineurs parmi les plus militants soient congédiés à leur tour. L'exécutif syndical riposte en recommandant le déclenchement de la grève illégale, proposition qui est ratifiée par un vote unanime à main levée le 10 mars 1957. Les mineurs ne se font pas d'illusions: selon Roger Bédard, les ouvriers "entrevoient une longue grève."²² Ils n'ont pas tort puisque le lendemain Richard V. Porrit, gérant-général de la Noranda Mines à Toronto, déclare que la grève est illégale et qu' "il n'est pas question de réembaucher Gagné et ses six confrères."²³

Le 18 mars, un juge de la Cour Supérieure accorde à la Gaspé Copper Mines un bref d'injonction valable jusqu'au 3 avril. Le juge souscrit entièrement au réquisitoire de la compagnie en jugeant le piquetage "nul et illégal," puisque la grève est elle-même illégale. Mais l'application légale du bref d'injonction s'avère difficile et le piquetage se poursuit, incluant même les femmes des grévistes qui relaient leurs maris.²⁴ Plusieurs accrochages surviennent et le 2 avril, le gouvernement envoie 27 policiers provinciaux sur les lieux afin d'empêcher que le piquetage n'entrave l'accès à la mine. Pour comble de malheur, les Métallos de la Noranda Mines à Rouyn cèdent le 11 avril devant une offre intéressante de leur employeur, ne respectant pas les termes d'un projet de solidarité conclu deux semaines plus tôt avec leurs confrères de Murdochville. Poursuivant sa guérilla judiciaire, la Gaspé Copper Mines intente une poursuite en dommages au montant de \$2,254,000 contre le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique. Ces événements refroidissent l'enthousiasme des travailleurs et en désillusionnent plusieurs.

²⁰ Roger Bédard à Margaret Lazarus, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 1268, vol. 7 dossier no. 10.

²¹ Chartier, "Murdochville," 377.

²² *Le Soleil*, 13 mars 1957, 9.

²³ *Ibid.*, 14 mars 1957, 35.

²⁴ Une analyse plus approfondie du rôle des femmes des mineurs durant la grève permettrait de déceler chez elles un militantisme et une solidarité remarquables.

Des 964 grévistes, environ 250 quittent Murdochville ou retournent au travail, mais les ouvriers les plus militants poursuivent la lutte.²⁵

C'est dans ce climat d'affrontement qu'on découvre près de la mine une douzaine de bâtons de dynamite, ce qui justifie la police provinciale d'envoyer un nouveau contingent de 50 policiers sur les lieux. Théo Gagné proteste avec véhémence contre cette décision: "Rien ne justifie la présence de ces policiers, si ce n'est que l'on veut provoquer les grévistes, les entraîner dans des troubles graves, pour ensuite les faire passer pour des agitateurs aux yeux de l'opinion publique."²⁶ Peu après un réservoir d'huile appartenant à la Gaspé Copper Mines est dynamité à Mont-Louis, petit centre portuaire situé sur le côté. Les pertes de la compagnie s'élèvent à \$150,000; plusieurs établissent un lien entre cet événement et le syndicat en grève. Un nouveau contingent de policiers est dépêché de sorte qu'ils sont maintenant plus d'une centaine aidés par 35 agents de sécurité à la solde de la compagnie. En pleine nuit, ils dispersent les piqueteurs et font évacuer les camps de la mine.²⁷

Murdochville vit en état de siège alors que des équipes de 24 policiers gardent chacune des deux routes qui mènent à la ville dans le but de contrôler l'identité des "visiteurs." Aucun rassemblement public n'est toléré et un mineur de 23 ans, Yvon Poirier, rapporte même qu'un policier, revolver au poing, lui a ordonné de quitter la rue.²⁸

Le 28 avril, la Gaspé Copper Mines lance une vaste campagne à la radio gaspésienne afin d'aviser les grévistes qu'elle a l'intention de reprendre ses opérations le 4 mai. Elle se dit prête à réengager les mineurs employés avant la grève, mais à la condition qu'aucune représaille ne soit exercée contre les briseurs de grève. Par ailleurs, tout ouvrier arrêté par la police et accusé d'un délit criminel sera suspendu et tout verdict de culpabilité équivalra à un congédiement pur et simple.²⁹ Cette campagne d'"information" à la radio durera plusieurs jours et le ton de la compagnie montera à mesure que l'échéance approche. Le 30 avril, elle réitère son invitation aux ouvriers en ajoutant que ceux qui n'auront pas repris le travail à la date prévue, seront congédiés et que les quelque 300 locataires-grévistes seront expulsés de leurs logements. La situation est plus que jamais explosive: "Selon le *Soleil*, il suffirait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, car Murdochville est aujourd'hui comme une poudrière."³⁰

De son côté, la Gaspé Copper Mines, étalant un cynisme déroutant, se déclare prête à négocier "avec n'importe quel syndicat certifié."³¹ Le bref

²⁵ *La Gazette du Travail*, 57, (6 juin 1957), 778.

²⁶ *Le Devoir*, 26 avril 1957, 1.

²⁷ Chartier, "Murdochville," 378.

²⁸ *Le Soleil*, 29 avril 1957, 10.

²⁹ *Ibid.*, 1.

³⁰ *Ibid.*, 1er mai 1957, 1.

³¹ *Ibid.*, 2 mai 1957, 1.

d'injonction intérimaire étant rendu à terme, le piquetage peut reprendre légalement le 3 mai malgré de sévères restrictions imposées aux grévistes; les accrochages se poursuivent entre mineurs en grève, briseurs de grève et policiers de sorte que l'autorisation est levée le lendemain.

Le 8 mai, la Gaspé Copper Mines fait paraître dans les plus importants journaux du Québec une annonce, couvrant une page entière, où elle explique sa position dans le conflit. Étant donné la réponse favorable accordée par la Cour Supérieure à la requête en bref de prohibition qu'elle a présentée à l'encontre de la CRO, elle juge la grève illégale et refuse de négocier quoi que ce soit. La compagnie prétend que les salaires des grévistes se comparent avantageusement à ceux des mineurs du nord-ouest québécois et qu'elle est victime d'une conspiration séditeuse, dont les actes de violence posés jusque là sont l'expression concrète. Enfin, elle réitère son intention de reprendre le plus tôt possible le cours normal de ses opérations.³² D'ailleurs, le 10 mai, le travail reprend sous terre à une allure réduite, au moment même où le conseil municipal de Murdochville menace de retirer le service de l'eau aux 43 locataires-grévistes qui n'ont pas payé leurs taxes. On en vient finalement à un compromis, le syndicat s'engageant à acquitter les sommes dues. Malgré tout, à la mi-mai, il reste environ 600 grévistes dont le militantisme et la solidarité sont tels que la Gaspé Copper Mines doit lancer une campagne de recrutement de personnel à travers le Québec et le Nouveau-Brunswick.³³

Dans une lettre envoyée au maire de Sainte-Thérèse de Gaspé, le ministre du Travail Antonio Barrette, déclare que le gouvernement ne peut intervenir dans le conflit parce que la grève est illégale, les ouvriers n'ayant pas attendu le dénouement des procédures judiciaires intentées contre la CRO.³⁴ Le ministre conclut qu'il ne peut obliger les deux parties à se rencontrer; la FTQ réagit tout de go en exigeant que le gouvernement se prononce quant à l'illégalité de la grève:

Il nous semble étrange que le ministre, au lieu de soumettre le cas au procureur général afin de faire déclarer cette grève illégale par les tribunaux, s'il la croit illégale, prenne sur lui de rendre un jugement. Nul gouvernement à notre avis ne peut s'arroger les pouvoirs législatif et judiciaire à la fois. Il serait plus sage de permettre aux tribunaux de décider de la légalité de cette grève. Nous pourrions établir alors, une fois pour toutes, si l'exercice du droit de grève découle du Code pénal ou des décisions ministérielles. Dans l'intervalle, le ministre du Travail pourrait s'en reporter à la Loi des différends ouvriers, prendre connaissance du conflit qui existe à la Gaspé Copper Mines et faire des efforts pour le régler. . . . Aucune déclaration n'a été faite par le ministre du Travail ou par le procureur général depuis le début quant à l'illégalité dans laquelle la compagnie s'est placée en prenant un bref de prohibition contre la CRO en dépit de l'article 41a de la Loi des relations ouvrières. . . .³⁵

³² *La Presse*, 8 mai 1957, 22.

³³ *L'Action Catholique*, 28 juin 1957, 11.

³⁴ Chartier, "Murdochville," 378.

³⁵ *Ibid.*, 378-9.

Le 2 juillet, la Gaspé Copper Mines avise ses locataires-grévistes que les loyers en souffrance depuis le début de la grève devront être pleinement acquittés dans la semaine suivante. Cette mesure touche environ 200 mineurs et leurs familles. Mais au moment de la mettre à exécution, la compagnie se contente d'étendre sa décision aux paiements hypothécaires et la menace reste lettre morte.

Le 14 juillet, le gréviste Hervé Bernatchez est tué par une mystérieuse explosion de dynamite sur les terrains de la mine et deux camarades qui l'accompagnaient sont grièvement blessés. Tentative avortée de sabotage ou coup monté? Les principaux responsables syndicaux sont à ce moment là absents et si la compagnie identifie la victime à un saboteur à la solde du Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique, le syndicat réplique en accusant la compagnie de conspiration criminelle. Malgré ces événements tragiques, la Gaspé Copper Mines continue de menacer les grévistes de congédiement en cas de non retour au travail et lance un dernier ultimatum en ce sens le 1er août.

Dans la deuxième semaine d'août, l'affinerie de la compagnie est remise en opération, ce qui signifie que la Gaspé Copper Mines a atteint son but et est parvenue à reprendre le cours normal de ses activités. Un total de 896 employés sont au travail et des 525 rémunérés à l'heure, 368 sont des Gaspésiens, les autres venant pour la plupart du Nouveau-Brunswick.³⁶ Le découragement est à son paroxysme chez les mineurs qui ne sont plus que 400, moins de la moitié des effectifs du début de la grève.³⁷

La gravité de la situation a mobilisé le mouvement syndical et une action unitaire FTC-CTCC, quoique tardive, se dessine. Le 19 août, plusieurs milliers de travailleurs, dont 400 à 450 délégués du CTC et de la CTCC et leurs présidents respectifs, Claude Jodoin et Gérard Picard, marchent sur Murdochville en signe de solidarité. Une centaine de "voyous," parmi lesquels des immigrants allemands embauchés comme briseurs de grève, les attaquent d'une butte en surplomb en leur lançant des projectiles. Pendant ce temps, la police provinciale assiste au spectacle sans intervenir et lorsqu'enfin, elle décide de s'interposer, c'est pour inviter les organisateurs du syndicat des Métallos à quitter la ville. Les locaux du syndicat sont saccagés, le mobilier détruit et une douzaine d'automobiles sont renversées; la loi de l'émeute est proclamée et un gréviste de Murdochville, Edgar Fortin, décède d'une crise cardiaque. Roger Provost de la FTQ est indigné et accuse ouvertement le gouvernement, la Sûreté du Québec et la Gaspé Copper Mines de collusion pour briser la grève.³⁸

À la fin d'août, les choses n'ont guère progressé: le gouvernement fédéral refuse d'intervenir alléguant des motifs constitutionnels, le gouvernement

³⁶ *Le Soleil*, 16 août 1957, 1.

³⁷ *La Gazette du Travail*, 57, (10 octobre 1957), 1302.

³⁸ *Le Soleil*, 20 août 1957, 1.

Duplessis se réfugie derrière le climat explosif pour dissimuler son parti pris et la compagnie a beau jeu de conserver ses sempiternelles positions. Néanmoins, l'opinion publique québécoise est désormais tout entière sensibilisée à cette grève extrêmement violente dont le dénouement paraît encore lointain. Mais il est un peu tard et le 1er septembre, la Gaspé Copper Mines se sent assez forte pour jouer franc jeu et étaler publiquement la raison véritable de sa position intransigeante: "La Compagnie affirme que si elle s'est opposée à l'émission d'un certificat de reconnaissance aux Métallos unis, c'est qu'elle ne pouvait obtenir d'eux une garantie de paix industrielle durant une certaine période."³⁹ Du côté de la magistrature, on sent la soupe chaude et le 4 septembre, le juge Albert Sévigny déclare que les juges ne sont pas responsables des retards apportés dans l'étude du bref de prohibition accordé à la Gaspé Copper Mines, "vu que les plaidoeries par écrit n'avaient [pas] été faites jusqu'ici."⁴⁰ C'est une excuse juridique à un problème juridique ainsi que le note Claude Jodoin: "Cela ressemble à un abus de la procédure judiciaire de la part de la compagnie pour bloquer la justice véritable et la décision dans cette cause."⁴¹

Le moment culminant de la grève sera la marche sur Québec le 7 septembre 1957, organisée conjointement par la FTQ et la CTCC. Elle regroupe plus de 7,000 travailleurs, venus de tous les coins du Québec pour protester contre l'inertie gouvernementale et l'antisindicalisme de la Gaspé Copper Mines. Tout se passe dans l'ordre, mais le climat est tendu et les porte-parole syndicaux sont incisifs dans leurs commentaires. M. Duplessis n'aura pas l'occasion d'assister à cette magistrale démonstration de solidarité, car il déjeune ce jour-là chez le lieutenant-gouverneur.

Une semaine plus tard, des grévistes de Murdochville abordent dans le port de Montréal le caboteur "Mont-Royal," chargé de cuivre de la Gaspé Copper Mines et causent pour \$15,000 de dégâts.⁴² Le 14 septembre, les journaux évoquent la possibilité d'une grève symbolique, en rotation, dans les principaux centres industriels de la province.⁴³ Cette grève n'aura jamais lieu. Entre-temps les grévistes tentent un nouveau coup de force alors qu'ils immobilisent pendant trois heures un train du CNR à Chandler, tentant sans succès d'empêcher que les trois wagons chargés d'anodes de cuivre de Murdochville n'arrivent à bon port.

Le 24 septembre, le juge William Morin de la Cour Supérieure rejette finalement la requête en bref de prohibition de la Gaspé Copper Mines et absout la CRO. Selon le jugement, "rien dans la Loi des Relations Ouvrières n'oblige l'intimée [CRO] à l'accomplissement de formalités particulières rela-

³⁹ *La Patrie*, 1er septembre 1957, 67.

⁴⁰ *Le Soleil*, 4 septembre 1957, 1.

⁴¹ *Ibid.*, 5 septembre 1957, 13.

⁴² *Le Monde Ouvrier*, août-septembre 1957, 2.

⁴³ *Le Soleil*, 14 septembre 1957, 1.

tivés aux renseignements à donner aux intéressés lors du dépôt d'une requête en reconnaissance syndicale... à fournir aux intéressés des copies de documents de ses dossiers personnels et encore moins les noms de personnes peuvent être mentionnées dans ces documents."⁴⁴

Il y a lieu maintenant d'expliquer pourquoi il aura fallu près de 14 mois à la Cour Supérieure pour rendre son verdict dans une affaire dont les incidences sociales et économiques furent aussi importantes. Le 2 août 1956, la Cour Supérieure accorde à la Gaspé Copper Mines un bref de prohibition à l'encontre de la CRO et mettant en cause le local 4881 des Métallos. Le 10 septembre suivant, le procureur de la CRO demande le renvoi du bref s'appuyant sur l'article 41a de la Loi des relations ouvrières qui dit que "a) les décisions de la Commission sont sans appel et ne peuvent être revues par les tribunaux; et b) aucun bref... de prohibition... ne peut être émis contre la Commission..."⁴⁵ Deux semaines plus tard, les procureurs de la CRO et du syndicat se présentent pour faire leur plaidoirie devant un juge qui se récite, prétextant une surcharge d'ouvrage. L'affaire traîne en longueur jusqu'au 25 octobre 1956, alors que le juge William Morin propose aux procureurs des deux parties (ou se fait proposer) que les plaidoyers soient présentés par écrit trois semaines plus tard. Dès le 2 novembre, les procureurs de la CRO et du syndicat postent leur document.

Le 8 novembre, sept juges de la Cour d'Appel se voient confier le dossier "Transport Boischatel Limitée," qui concerne lui aussi la question de la validité de l'article 41a de la Loi des relations ouvrières.⁴⁶ Le juge Morin juge alors préférable d'attendre la décision de la Cour d'Appel, à moins que ce ne soit les procureurs de la CRO et de la Gaspé Copper Mines qui lui en font la suggestion. Toujours est-il que l'affaire "Transport Boischatel Limitée" ne fut entendue qu'en février 1957 et le verdict ne fut rendu que le 1er août suivant. Les sept juges donnèrent raison à la CRO, jugeant qu'elle n'avait pas excédé sa juridiction, mais ils évitèrent de trancher la question de la validité de l'article 41a de la loi. Les parties en cause avaient donc attendu en vain pendant près de neuf mois. Conscient de l'urgence du problème, le juge Morin demande à la Gaspé Copper Mines de présenter sa plaidoirie par écrit, ce qu'elle fait le 10 septembre, soit 10 mois après la CRO et le syndicat. Le jugement de la Cour Supérieure, favorable à la CRO, sera finalement rendu le 21 septembre 1957.

Le "dédale" judiciaire a fait son oeuvre puisque la compagnie a réussi à affaiblir sérieusement le syndicat, tout en restant dans la "légalité." Du côté

⁴⁴ Voir Juge William Morin, "Juridiction de la CRO," *Relations industrielles*, 12 (1957), 385-92.

⁴⁵ Chartier, "Murdochville," 381.

⁴⁶ Pour de plus amples informations sur la cause "Transport Boischatel Limitée" contre la CRO et l'Association des employés de la compagnie, voir Juge Antonin Galipeault, "Erreur de fait vs excès de juridiction de la CRO," *Relations industrielles*, 12 (1957), 395-403.

des grévistes, l'amertume est grande d'autant plus qu'il n'y a plus aucune raison de poursuivre l'arrêt de travail, les Métallos pouvant déposer une nouvelle requête en certification.

Le 5 octobre 1957, 300 grévistes (sur les quelque 450 qui restent) se réunissent dans le sous-sol de l'église de Murdochville et à 80 pour-cent près, ils décident de retourner au travail le lundi suivant, 7 octobre. La grève aura duré 208 jours et le syndicat est épuisé. Mais les problèmes des ex-grévistes ne font que commencer. La compagnie signifie clairement son intention de ne réembaucher que 200 d'entre eux et encore, pas immédiatement car, après l'ultimatum d'août, elle entend garder 800 ouvriers engagés durant la grève.⁴⁷ L'antisindicalisme de la compagnie peut, plus que jamais, se donner libre cours: 30 mineurs sont réengagés avec une diminution de salaire de \$0.30 l'heure, 40 autres mineurs doivent quitter leurs logements de Murdochville parce qu'ils ont été promis à des briseurs de grève, enfin tous les locataires-grévistes, réengagés ou pas, doivent payer leurs arriérés de loyer et des frais de cour de \$100. En tout, une centaine de familles se trouvent dans le dénuement le plus total, ce qui incitera la FTQ et la CTCC à lancer deux campagnes d'aide.

En décembre, les Métallos déposent une nouvelle requête en certification qui sera rejetée par la CRO le 11 février 1958. La Commission fait valoir que le syndicat a manifesté sa mauvaise foi en déclenchant une grève illégale durant les procédures de certification, en enfreignant un arrêt judiciaire interdisant le piquetage (alors que les tribunaux ne s'étaient pas encore prononcés sur l'injonction obtenue par la compagnie), et en empêchant des travailleurs de pénétrer dans la mine. Mais la décision de la CRO n'a pas été rendue à l'unanimité de ses commissaires puisque le 10 février, Alfred Charpentier et Léo M. Côté expriment leur dissidence. En fait, ils sont d'accord avec la plupart des arguments invoqués par la Commission, et proposent même que le local 4881 et ses officiers soient mis à l'amende. Mais ils soulignent le caractère antisindical de l'action de la Gaspé Copper Mines et suggèrent qu'un vote indicatif soit tenu parmi les mineurs de Murdochville afin d'évaluer le degré de représentativité du local 4881.⁴⁸ Étrange suggestion il est vrai, puisque la majeure partie des travailleurs dont on veut vérifier l'allégeance aux Métallos sont des briseurs de grève dont on devinera aisément les propensions plutôt antisyndicales.

La Gaspé Copper Mines ajoute alors le dernier fleuron à sa victoire contre les Métallos en formant un syndicat de boutique, l'Association des Travailleurs de Murdochville, qui obtient son certificat de reconnaissance syndicale dès le 3 juillet 1958, après une courte campagne d'organisation. Le

⁴⁷ Au mois novembre, seulement 80 grévistes ont été réengagés. USWA *Communiqué*, 28 novembre 1957. Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 1268, vol. 8, dossier no.1.

⁴⁸ Voir texte intégral de la dissidence de Charpentier et Côté in Charpentier, *Cinquante ans*, 485-92.

mois suivant, elle signe une convention collective avec l'employeur, et à la FTQ, comme ailleurs dans le mouvement syndical, c'est la stupeur et la consternation devant le dénouement lamentable de la grève de Murdochville.

Mais cette défaite n'est que temporaire car l'adoption par le gouvernement québécois d'un nouveau Code du Travail (loi 54) en juin 1964 change les règles du jeu. Son article 25 se distingue de l'article 8 de la Loi des relations ouvrières en ce qu'il permet à la Commission des relations de travail d'ordonner un vote au scrutin secret des travailleurs chaque fois qu'elle le juge à propos. Il devient donc possible de couper court aux manoeuvres dilatoires employées par la Gaspé Copper Mines depuis 1952 et après une sixième campagne d'organisation, les Métallos obtiennent enfin la certification syndicale en 1965.

Le dossier de la grève de 1957 n'est pas fermé pour autant car la Gaspé Copper Mines se lance dans une longue et dure bataille judiciaire contre les Métallos. À sa première poursuite en dommages de \$2,254,000, la compagnie ajoute un second montant de \$3,024,392. Condamné à payer une amende de \$1,747,695 à la Gaspé Copper Mines, le syndicat appelle de la sentence devant la Cour Suprême du Canada. Le 27 janvier 1970, cette cour maintient le verdict, à ceci près qu'elle tient la compagnie responsable à 25 pour-cent du déclenchement de la grève et réduit dans cette proportion le montant des dommages à être payés par les Métallos.

Hormis quelques rares exceptions, le clergé refuse de prendre position dans le conflit. Dès la fin avril, Bruno MacDonald, porte-parole du syndicat des Métallos à Murdochville, révèle que le syndicat a demandé à Mgr Albini Leblanc, évêque de Gaspé, d'agir comme médiateur dans la grève.⁴⁹ Ce dernier hésite, mais lors d'une interview téléphonique accordée au *Soleil*, le 17 mai, il se dit disposé à intervenir à condition que les deux parties acceptent. Malheureusement, le lendemain, il se tue dans un accident d'automobile alors qu'il se rend à Murdochville. Son successeur refusera sa médiation.

D'une façon générale, le clergé québécois se contentera de réitérer sa foi dans le droit naturel d'association, tout en évitant de se prononcer directement sur les événements de Murdochville. Cette règle ne souffre que quelques exceptions. Ainsi, le jésuite Jacques Cousineau s'engage résolument en faveur des mineurs lorsqu'en juillet 1957, il publie un article dans la revue *Relations* où il dévoile l'enjeu fondamental de la grève: "Le nom de Murdochville symbolise aujourd'hui la souffrance consentie pour une des libertés fondamentales de l'homme, le droit d'association professionnelle."⁵⁰

Cousineau s'irrite des griefs formulés par la compagnie car si la CRO acceptait de lui donner les noms des chefs syndicaux, elle créerait une

⁴⁹ *Le Soleil*, 27 avril 1957, 2.

⁵⁰ Jacques Cousineau, "Le baromètre de Murdochville," *Relations*, 199 (juillet 1957), 174.



tiré du Devoir

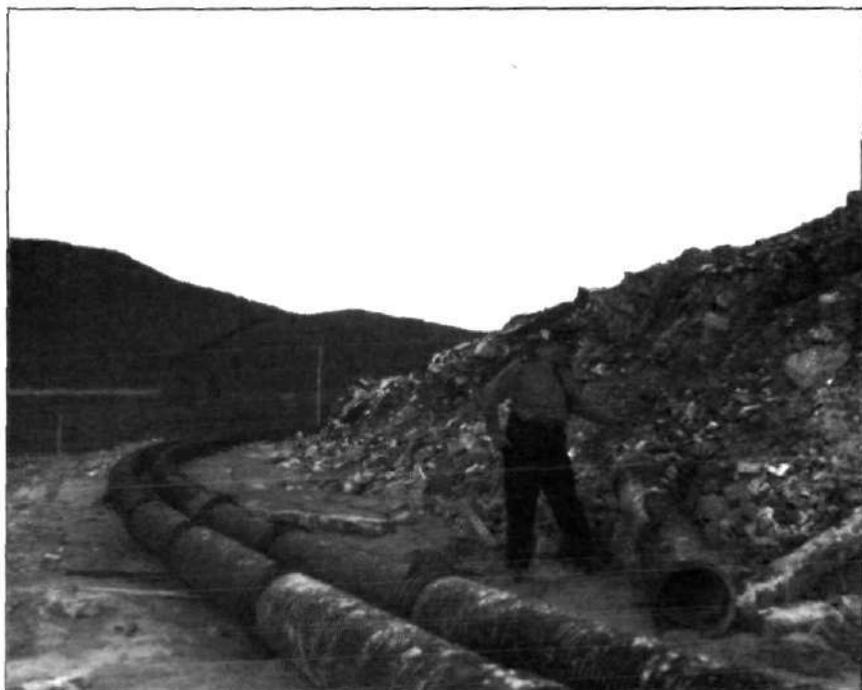
— enfin, "les gardiens de la paix arrivent —"



Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada, s'entretient avec des membres de la Police provinciale à Murdochville pendant la grève, août 1957. (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 116452.)



Grève de Murdochville, Gaspé, Québec, août 1957. (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 128060.)



Le sergent René Marchand montre la section du tuyau de décharge dont le dynamitage a tué Bernatchez et blessé deux autres personnes. (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 128055.)



Sergent René Marchand de la Police provinciale, Murdochville, août 1957 (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 128054.)



Affrontement contre "scabs" et piqueteurs (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 128058.)



Mise à sac du local du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (Montreal Star, Archives publiques du Canada Photo PA 128056.)

"ouverture aux mesures discriminatoires et aux congédiements."⁵¹ Ce qui est beaucoup plus grave, selon lui, c'est l'antisindicalisme manifeste de la Gaspé Copper Mines; c'est l'employeur qui dans les circonstances devrait lâcher du lest: "La solution normale consisterait pour la Gaspé Copper Mines, à se rendre à l'évidence et à reconnaître le droit naturel que possèdent ses employés de se grouper dans l'association de leur choix..."⁵² Il qualifie l'attitude de la compagnie de "pharisaïque" et d'illégale en ce qu'elle va à l'encontre des dispositions de l'article 18 de la Loi des relations ouvrières qui stipule que "rien dans la présente loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective, mais une convention ainsi conclue est non avenue le jour où une autre association est reconnue par la Commission pour le groupement que représente cette dernière association."⁵³ En conséquence de quoi, l'auteur exige l'intervention du gouvernement pour deux raisons: d'abord parce qu'il doit faire respecter le droit naturel d'association, ensuite parce que l'indifférence serait un "illogisme de conduite" si on considère que Québec a envoyé sur les lieux sa force policière. Selon Cousineau, Murdochville est un véritable test pour la démocratie dans la province: "Murdochville devient donc le baromètre par excellence de la situation syndicale chez nous: nos yeux sont fixés [sic] sur lui."⁵⁴

De son côté, le haut clergé ne s'implique pas directement. Ainsi lors d'une assemblée des syndiqués de la CTCC, Mgr Maurice Roy dénonce ceux pour qui "l'Église est l'alliée du capitalisme contre les travailleurs"⁵⁵ tout en ne faisant qu'une très brève allusion à l'opposition malheureuse que rencontre trop souvent l'exercice du droit d'association:

Ces différends... deviennent particulièrement douloureux quand la vie même du syndicat est compromise et que le droit d'association est mis en jeu. Nous avons vu malheureusement, ici même et ailleurs, ce droit fondamental combattu par certains employeurs.⁵⁶

Aussi, ne sera-t-on pas étonné outre mesure d'entendre le syndicat des Métallos se dire désemparé devant l'apathie, voire même l'agressivité du clergé gaspésien.⁵⁷ D'ailleurs, dans un bilan de la grève rédigé un an après, Théo Gagné soulignait l'indifférence générale du clergé.⁵⁸

Murdochville est une ville entièrement dépendante du gisement de cuivre exploité par la Gaspé Copper Mines. Dans de telles circonstances, il n'y a

⁵¹ *Idem.*

⁵² *Ibid.*, 175.

⁵³ Chartier, "Murdochville," 376-7.

⁵⁴ Cousineau, "Le baromètre," 175.

⁵⁵ *Le Soleil*, 3 septembre 1957, 3.

⁵⁶ Chartier, "Murdochville," 404.

⁵⁷ *Le Soleil*, 5 septembre 1957, 14.

⁵⁸ *Le Monde Ouvrier*, août 1958, 9.

pas lieu de s'étonner du silence relatif des élites locales dans le conflit. D'une part, ces élites ont une clientèle majoritairement composée d'ouvriers, mais d'autre part, leur position sociale même est laissée au bon vouloir de la compagnie. Assises entre deux chaises, ces élites feront leur lit rapidement le temps venu et adopteront un préjugé favorable à la Gaspé Copper Mines.

Lorsque la police provinciale intervient pour la première fois, les élites locales se regroupent dans un Comité des citoyens libres, dont le but est de préserver les intérêts des habitants "neutres" de Murdochville.⁵⁹ Son action se résume à la fonction d'intermédiaire entre les autorités policières et les commerçants et les professionnels qu'il représente. Quant au conseil municipal, ses membres sont presque tous des cadres anglophones au service de la compagnie à une exception près. Le maire Émile Duhamel, gérant de la "Bank of Nova Scotia," est un membre-fondateur du Comité des citoyens libres et c'est lui qui a appelé à l'aide la police provinciale lorsque les premiers affrontements se sont produits sur les lignes de piquetage.

En fait, la neutralité des élites locales dans le conflit sert en pratique la partie patronale.

Les interventions des intellectuels sont favorables à la cause des mineurs. Ils insistent sur le droit naturel d'association et sur les graves dangers que comporte l'antisyndicalisme de la Gaspé Copper Mines. Il est remarquable de constater que c'est au moment des premières manifestations du front commun intersyndical que les intellectuels décident d'analyser la situation. C'est ce qui explique que leur intervention est tardive et se limite à analyser l'événement comme un simple objet d'étude.

Nous avons notamment relevé deux courtes causeries prononcées à Radio-Canada par messieurs André Raynauld et Émile Gosselin, qui portaient sur les marches de Murdochville et de Québec. La revue *Relations industrielles* du département de relations industrielles de l'Université Laval de Québec publiera quelques articles, mais surtout plusieurs documents concernant la grève et son aspect juridique. Du côté étudiant, l'Association des Étudiants de l'Université de Montréal accorda un appui moral aux grévistes.⁶⁰

La grève de Murdochville reçut un écho considérable dans les journaux. Le *Soleil* de Québec suivit les événements au jour le jour, du début jusqu'à la fin de la grève, tandis que *The Gazette* et *La Presse* couvrirent également le déroulement du conflit, mais avec moins d'insistance. Par ailleurs, *Le Devoir* sera très actif, surtout à partir de mai alors que le journaliste Guy Lamarche consacra une série de six éditoriaux tous favorables à la cause des grévistes.⁶¹ Ce sont les actes de violence (dynamitage d'installations, émeu-

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ *Le Quartier Latin*, 12 septembre 1957, 3.

⁶¹ Ces six éditoriaux sont reproduits en anglais dans la brochure *The French Press Reacts to the Gaspé Copper Strike*, publiée conjointement par la FTQ et la CTCC en août 1957.

tes, répression policière, etc.) et les événements spectaculaires (marches sur Murdochville et sur Québec) qui attirèrent surtout l'attention.

Règle générale, les journaux limitent leurs éditoriaux à l'analyse de la violence dans la grève. Pour le reste, ils ne soulignent que sporadiquement les contradictions de la compagnie, l'indifférence pourtant inacceptable du gouvernement, et les manifestations de solidarité syndicale. Les journaux accordent une grande importance aux marches sur Murdochville et sur Québec, ce qui indique bien plus le caractère spectaculaire (dans le premier cas, par la répression et dans le second, par la mobilisation qu'elle suscite) de ces manifestations, qu'une quelconque forme de sympathie ou de solidarité.

Tout au long de la grève, les dirigeants syndicaux se plaindront du travail des journalistes et ce, tant au Canada anglais qu'au Québec. Le cas le plus flagrant est celui du *Kanadai Magyarország*, journal anti-ouvrier de Toronto qui en réponse à un ouvrier hongrois en quête de travail, prétend qu'il y a du travail à Murdochville, malgré la grève qui y sévit.⁶² Par ailleurs, les Métallos sont mécontents des reportages de Radio-Canada, malgré le fait que la société d'État ait envoyé un correspondant à Murdochville pour suivre le cours des événements.⁶³

La Gaspé Copper Mines n'hésitera pas à se servir des médias pour faire valoir sa position dans le conflit ainsi que ce fut le cas le 8 mai, alors qu'elle réserve une pleine page dans les plus importants journaux de la province pour expliquer son refus de négocier, et le 14 décembre lorsqu'elle cherche à chasser le spectre de la grève en annonçant à grands frais l'inauguration d'un centre récréatif à Murdochville. Il ne faudrait pas passer sous silence l'utilisation systématique par la compagnie de la radio gaspésienne car durant toute la grève, et particulièrement entre avril et août, elle multiplie les appels aux mineurs pour les inciter à retourner au travail. Tantôt menaçants, tantôt paternalistes, ces messages s'accompagnent de lettres envoyées par la compagnie aux grévistes. La Gaspé Copper Mines lancera plusieurs de ces "blitzs" de propagande, afin de faire cesser la grève et de briser le syndicat. Du même coup, elle pourra jeter la confusion au sein de l'opinion publique sur les véritables enjeux du conflit et s'assurer ainsi de limiter au mouvement syndical les manifestations d'appui aux grévistes. Le syndicat présentera des causeries à la radio et diffusera des dépliants durant toute la grève, mais dans des proportions plus modestes.

Le Parti social-démocratique (PSD-CCF) est la première organisation politique à réagir à la situation qui prévaut à Murdochville. Il accorde un appui inconditionnel aux grévistes et accuse le gouvernement de "conspiration antiouvrière" avec la Gaspé Copper Mines. Le PSD dénonce le capitalisme antisocial et reproche à Duplessis sa complaisance envers ceux qui pillent

⁶² Traduction de l'article du *Kanadai Magyarország*, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 8, no. 2.

⁶³ *Ibid.*, C.H. Spraggett à Eamon Park, 12 septembre 1957, *Idem*.

les richesses naturelles de la province.⁶⁴ Pour ne pas être en reste, David Lewis, président national de la CCF, accuse la Gaspé Copper Mines de vouloir "subjuguier les travailleurs."⁶⁵

Le Parti libéral du Québec est moins agressif, mais tout autant scandalisé. Georges Lapalme affirme qu' "attaquer le droit d'association, c'est attaquer l'homme," tandis que le député de Richmond, Émilien Lafrance, réclame un nouveau code du travail:

C'est encore, hélas, dans cette catholique et française province de Québec, paradis des trusts, que la législation ouvrière est la plus rétrograde et la plus anti-sociale de tout le continent nord-américain. Faute d'un véritable code du Travail, c'est encore la loi de la jungle qui prévaut chez nous.⁶⁶

Pour sa part, le Rassemblement⁶⁷ lance un appel au peuple québécois tout en accordant un appui inconditionnel aux mineurs et en condamnant l'antisyndicalisme de la Gaspé Copper Mines. Il s'indigne de l'apathie gouvernementale et dénonce le rôle joué par la Sûreté du Québec. Enfin, "il constate l'urgence pour le peuple du Québec de se rendre compte de tous les événements qui mettent en danger les libertés fondamentales du citoyen."⁶⁸

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, il se réfugie derrière des motifs constitutionnels pour refuser d'intervenir dans le litige. Ceci n'explique pourtant pas son silence à la mi-mars 1957 alors que les Métallos portent plainte et exigent une enquête auprès du Ministère du Transport à propos du vol à trop basse altitude de l'avion chargé de ravitailler les bri-seurs de grève de la Gaspé Copper Mines.

Souignons enfin que le 16 septembre, le comité d'éducation de la Ligue d'action socialiste organisa au Workmen's Circle Centre de Montréal une assemblée de solidarité avec les grévistes de Murdochville.⁶⁹ Le président de la Ligue, Louis-Philippe Vaillancourt, fit à cette occasion une violente sortie

⁶⁴ *Le Monde Ouvrier*, août-septembre 1957, 5.

⁶⁵ *Idem*.

⁶⁶ Émilien Lafrance au local 4881, 26 août 1957, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 8, dossier no. 2.

⁶⁷ Fondé en 1956, le Rassemblement est un mouvement politique opposé au régime Duplessis et en quête d'une formule politique originale pour le Québec. Il entendait parvenir à son objectif en réalisant l'union des cultivateurs et des syndiqués avec les intellectuels et les professionnels à l'intérieur d'un rassemblement des éléments démocratiques de toutes les classes de la société québécoise. La majorité de ses 14 membres-fondateurs proviennent du mouvement de l'Action catholique; on compte parmi eux Pierre-Elliott Trudeau, Gérard Pelletier, André Laurendeau, Jean-Paul Lefebvre, et Pierre Dansereau.

⁶⁸ *Le Monde Ouvrier*, août-septembre 1957, 5.

⁶⁹ La Ligue d'action socialiste est fondée durant l'été 1955 dans le but de travailler à l'éducation socialiste et démocratique des travailleurs. Elle regroupait les plus ardents défenseurs du "Manifeste du peuple du Québec," adopté par le 3ième congrès de la FUIQ en mai 1955, et s'opposait à toute autre forme d'action politique avant que l'éducation préalable des travailleurs n'ait été menée à terme.

contre la "pseudo-élite" québécoise qu'il accusa de craindre un engagement trop favorable aux grévistes.⁷⁰

La grève de Murdochville eut des répercussions sociales et économiques importantes qui s'accrochèrent à mesure que le conflit traînait en longueur. Pourtant, l'opinion publique fut lente à réagir et se contenta de déplorer la situation sans vraiment rechercher les solutions adéquates. De cette situation, il se dégage un fait troublant, car il aura fallu que la grève de Murdochville prenne des allures de guerre civile pour que finalement une fraction minoritaire de l'opinion publique consente à prendre position. Les événements violents du 19 août à Murdochville et la marche sur Québec auront à cet effet une importance significative. Désormais on cherchera à comprendre le conflit, à l'analyser en détails, et on penchera rapidement du côté des grévistes. En septembre 1957, Murdochville sera un sujet brûlant d'actualité, mais la succession d'appuis moraux est trop tardive car il devient évident que la situation du syndicat est désespérée.

L'enjeu principal de la grève de Murdochville était la liberté du droit d'association. C'est pourquoi il est fondamental d'étudier les répercussions qu'eut ce conflit au sein du mouvement syndical, à un moment où l'importance de la lutte exigeait une solidarité à toute épreuve. Ainsi que nous le verrons, la lourdeur des structures syndicales et les luttes intestines entre la gauche et la droite au sein de la FTQ eurent raison de la solidarité ouvrière. La grève de Murdochville s'ouvre sur une entorse à ce principe et se termine par un constat d'impuissance du front commun FTQ-CTCC.

Au moment où éclate le conflit, les 1,800 mineurs de la Noranda Mines à Rouyn sont à négocier une nouvelle convention collective avec leur employeur. Les Métallos de Murdochville et de Rouyn qui ont donc tout intérêt à s'unir contre leur adversaire commun mettent au point une entente. Les mineurs de la Noranda Mines ne signeront aucun contrat de travail tant que la Gaspé Copper Mines n'aura pas accepté de négocier avec le syndicat de Murdochville.⁷¹

Au début, tout va bien, puisque le 28 mars, les mineurs de la Noranda Mines rejettent en grande majorité les offres patronales et réitèrent leur appui aux travailleurs de Murdochville. Mais cette solidarité ne durera qu'un temps car les travailleurs épuisés par les deux grèves qu'ils ont livrées au cours des quatre dernières années, ignorent les recommandations de leur exécutif et cèdent le 11 avril, lorsque la compagnie consent à délier les cordons de sa bourse. L'organisateur local des Métallos, Robert Bouchard, expliquera cette désaffection par l'attitude intransigeante de la Noranda Mines, cette dernière ayant refusé de lier ses propres négociations avec celles de sa filiale.⁷² L'excuse ne convainc pas les mineurs de Murdochville

⁷⁰ *Le Quartier Latin*, 26 septembre 1957, 6.

⁷¹ *Le Soleil*, 21 mars 1957, 44.

⁷² Chartier, "Murdochville," 378.

qui ressentent de l'amertume et ont le sentiment d'avoir été abandonnés à leur sort.

Peu après le début du conflit, il apparaît que la grève sera dure et longue et qu'il en coûtera cher de tenir tête à la compagnie. Après seulement cinq semaines de grève, le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique constate qu'il a déjà dépensé environ \$10,000 par semaine et s'adresse à ses syndicats affiliés pour supporter le coût de la grève.⁷³ Le 26 avril, au congrès de la section canadienne des Métallos tenu à Montréal, il est résolu de demander aux 72,000 membres des 350 syndicats locaux affiliés de verser chacun au moins un dollar par mois pour aider les grévistes.⁷⁴ Le premier syndicat local à s'exécuter sera le syndicat des Métallos de Sydney (Nouvelle-Écosse) fort de ses 4,000 membres.

Le 1er mai, Claude Jodoin du CTC envoie une lettre à Duplessis pour lui offrir sa médiation dans le conflit en cours, car selon lui, la Gaspé Copper Mines est entièrement responsable de la tournure des événements: "Il est évident que tout le problème repose sur le fait que la compagnie a pris tous les moyens pour empêcher la Commission des relations ouvrières de fonctionner comme le voudraient le gouvernement et la législature..."⁷⁵ Le même jour, Robert Lévesque, représentant du CTC à Murdochville, annonce l'appui de sa centrale aux grévistes⁷⁶ et le 7 mai, c'est au tour de la CTCC d'en faire autant. Alors que Duplessis ne donne aucune suite à l'offre de Jodoin, James Whitebone, président de la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick et vice-président du CTC, exhorte ses membres à refuser tout emploi de briseur de grève à Murdochville, la Gaspé Copper Mines ayant entrepris depuis peu une campagne de recrutement dans cette province.

Suite à la mort d'Hervé Bernatchez, Claude Jodoin adresse une lettre à John R. Bradfield, président de la Gaspé Copper Mines, dans laquelle il l'invite à assouplir ses positions de façon à régler le conflit le plus vite possible.⁷⁷ Bradfield réplique que Bernatchez a posé un geste criminel et réitère la position de la compagnie sans en changer un iota.⁷⁸ Pendant ce temps, à la suite des ultimatus répétés lancés par la compagnie d'avril à juillet, la FTQ s'exaspère de la mauvaise foi patronale et Roger Provost lance un appel à l'action politique des travailleurs:

Nous ne voulons plus de Murdochville... d'Asbestos, de Louiseville... Nous ne voulons plus que nos ressources naturelles soient données à des étrangers qui nous

⁷³ M.U.A., *Communiqué*, 12 avril 1957, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 8, dossier no. 1.

⁷⁴ *Le Soleil*, 26 avril 1957, 21.

⁷⁵ Chartier, "Murdochville," 378.

⁷⁶ *Le Soleil*, 2 mai 1957, 18.

⁷⁷ Claude Jodoin à J.R. Bradfield, 19 juillet 1957, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 7, dossier no. 10.

⁷⁸ *Ibid.*, J.R. Bradfield à Claude Jodoin, 30 juillet 1957.

égorgent... Les ouvriers de cette province vont-ils attendre qu'on les chasse des usines et les traite comme des esclaves avant de faire valoir leurs droits dans leur propre province?⁷⁹

Comme la grève s'éternise, la nécessité d'établir un rapport de force favorable aux mineurs se fait sentir avec de plus en plus d'acuité. La FTQ et la CTCC décident de former un front commun intersyndical dans le but de coordonner une action unitaire pour faire respecter le libre exercice du droit d'association. Cette action unitaire est bien plus une union basée sur la défense d'un principe, le droit d'association, que l'amorce d'une véritable fusion organisationnelle.

Afin d'informer les travailleurs du Canada anglais sur la situation qui prévaut à Murdochville, la FTQ et la CTCC publient en août une brochure de 12 pages intitulée *The French Press Reacts to the Gaspé Copper Strike*, dans laquelle sont réunis divers articles et éditoriaux favorables à la lutte des mineurs.⁸⁰ Plus concrètement, l'union FTQ-CTCC se manifeste pour la première fois lors de la marche sur Murdochville le 19 août, alors que plusieurs milliers de travailleurs, parmi lesquels des délégués des deux centrales, se joignent aux piqueteurs en signe de solidarité. Les marcheurs sont sauvagement attaqués par les briseurs de grève et doivent retraiter à l'extérieur de la ville, tandis que la Loi de l'émeute est proclamée. La marche sur Murdochville s'était fixée trois objectifs: sensibiliser l'opinion publique à la lutte des mineurs, défendre le droit d'association, et dénoncer l'inefficacité de la CRO face à la protection de ce droit.⁸¹ Ironiquement, elle atteint partiellement ses buts grâce à la répression disproportionnée dont elle est victime.

La riposte ouvrière à la provocation ouverte du 19 août sera immédiate et la marche sur Québec du 7 septembre sera le moment culminant de la grève de Murdochville. Plus de 7,000 travailleurs venus de tous les coins du Québec se rassemblent devant le Parlement provincial pour exprimer leur solidarité avec les mineurs de la Gaspé Copper Mines et pour exiger le respect du droit d'association. Dans une déclaration commune, la FTQ et la CTCC protestent contre l'indifférence du gouvernement provincial: "C'est... une tentative nouvelle des syndicats pour éveiller l'opinion publique à ce qui paraît devenir un scandale politique, dans le domaine des relations ouvrières, plus grave encore que celui d'Asbestos."⁸²

À l'issue de la marche, plusieurs chefs syndicaux prononcent des allocutions; le climat est tendu, le ton agressif. Plusieurs appels à l'action politique directe sont lancés, dont celui de Roger Bédard qui souhaite que la mar-

⁷⁹ *Le Monde Ouvrier*, août-septembre 1957, 1.

⁸⁰ On peut consulter cette brochure aux Archives publiques du Canada (Coll. M.U.A., MG 28 I268, vol. 8, dossier no. 2).

⁸¹ Émile Gosselin, "La marche sur Murdochville," *Relations industrielles*, 12 (1957), 382-3.

⁸² André Raynauld, "La marche sur Québec," *Relations industrielles*, 12 (1957), 383.

che sur Québec soit l'amorce d'un mouvement plus général au sein du monde syndical: "Il faut que tous les ouvriers du Québec participent à notre lutte. . . . Je souhaite que cette réunion ne soit que le début de notre action, une action qui va nous libérer des capitalistes infâmes et de leur dictature économique."⁸³ Pour sa part, Louis Laberge, président du CMTM, précise ce qu'il faut entendre par action politique directe: "La seule occasion de rappeler au gouvernement qu'il ne doit pas faire des lois d'exception est la prochaine élection. Si la masse se décide un jour, rien ne pourra l'arrêter."⁸⁴ Le président de la FTQ, Roger Provost qui avait déjà lancé un appel à l'action politique en août, profite de la marche pour réaffirmer sa position à ce sujet: "Il faut enfin réaliser que ce qui relèvera notre niveau économique, ce n'est pas seulement nos négociations, mais aussi notre action politique. Il va falloir que le mouvement syndical s'extériorise."⁸⁵

Le mouvement syndical québécois semble donc disposé à porter un grand coup et l'hypothèse d'une grève générale de solidarité est soulevée. Une semaine avant la marche sur Québec, Roméo Mathieu, secrétaire-trésorier de la FTQ, félicite les travailleurs de la Canadian Celanese de Sorel et de Drummondville d'avoir voté une journée de débrayage en signe de solidarité et souhaite que cette décision serve de modèle aux ouvriers québécois.⁸⁶ Huguette Plamondon, présidente du Congrès du Travail de Montréal, précisera la suggestion de Mathieu sans détours lors de la marche sur Québec: "Il est possible pour les travailleurs de la province de prendre une journée de congé par sympathie pour les grévistes de Murdochville."⁸⁷ Dès le 14 septembre, les journaux évoquent la possibilité qu'un débrayage rotatif d'une journée soit déclenché dans les principaux centres industriels du Québec. Mais, la grève n'aura jamais lieu car les dirigeants syndicaux ne s'entendent pas sur l'efficacité d'un tel moyen de pression.

Le 24 septembre 1957, le juge William Morin de la Cour Supérieure rejette la requête en bref de prohibition de la Gaspé Copper Mines et donne raison à la CRO. La grève n'est plus nécessaire puisque les Métallos peuvent déposer une nouvelle demande de certification. Comme le 5 octobre, les mineurs décident de reprendre le travail, le front commun FTQ-CTCC se voit l'herbe coupée sous le pied.

Le syndicat étant épuisé et désorganisé, la Gaspé Copper Mines en profite pour exercer des représailles contre les ex-grévistes. En tout, une centaine de familles se retrouvent dans une situation tragique. L'occasion est particulièrement propice pour la FTQ et la CTCC d'assumer jusqu'au bout leur action unitaire en mettant conjointement sur pied deux programmes d'assistance.

⁸³ *Le Monde Ouvrier*, août-septembre 1957, 6.

⁸⁴ *Idem*.

⁸⁵ *Idem*.

⁸⁶ *Ibid.*, 7.

⁸⁷ *Idem*.

L'idée couve déjà depuis un certain temps puisqu'un comité spécial a été formé par la FTQ, le 21 août, dans le but de venir en aide à la famille Bernatchez et qu'un communiqué du bureau national des Métallos invitant les syndicats locaux à faire parvenir leurs dons à la FTQ circule depuis le 27 août. Le comité en charge du fonds de secours Murdochville se fixe pour objectif de recueillir une somme de \$50,000, dans le but d'aider les familles des deux grévistes morts lors du conflit, Hervé Bernatchez et Edgar Fortin. Dès octobre 1957, on entreprend la construction d'une maison pour la famille Bernatchez et on prévoit en construire une autre pour la famille Fortin, à compter du printemps 1958.⁸⁹

Les résultats de cette première campagne sont fragmentaires puisqu'après un mois seulement, le Fonds de secours est mis en veilleuse au profit de la Campagne d'entraide. En outre, les premiers dons arrivent au début de septembre et, dans le cas précis des syndicats affiliés aux Métallos, il est impossible de départager les argents destinés à soutenir la grève et ceux destinés plus spécifiquement aux campagnes d'assistance. En ce qui concerne le Fonds de secours, soulignons qu'au début de décembre, on a récolté \$16,804.88 dont un peu plus de \$7,000 viennent des Métallos et de leurs affiliés. À eux seuls, les Métallos ontariens ont fourni \$3,800 alors que leurs camarades québécois, moins nombreux, n'ont donné que \$944. Les syndicats internationaux québécois ont amassé en plus \$4,657 dont \$1,000 proviennent de la Fraternité canadienne des employés municipaux (local de Montréal).⁹⁰

La Campagne d'entraide, deuxième campagne d'assistance lancée par la FTQ et la CTCC, prévoit faire adopter chacune des 100 familles nécessiteuses de Murdochville par un local, un groupe de locaux ou tout autre organisme syndical. Les termes de l'opération fixaient le montant de l'assistance à \$100 par mois pendant six mois pour chaque famille.⁹¹ Encore là, les résultats sont incomplets et il semble bien que la campagne ait été un échec lamentable. En décembre, on fait savoir que 35 familles ont été adoptées, dont une par le CMTM.⁹² Le problème vient du fait que les syndicats qui se sont portés volontaires n'ont pas tous versé leur aide financière et, en janvier, on n'a récolté que \$13,000, alors que l'objectif était de \$65,000, de sorte qu'en fait seulement 21 familles ont été adoptées.⁹³ À l'instar du Fonds de secours, la Campagne d'entraide sombre inexplicablement dans l'oubli si bien qu'après janvier 1958 on n'en parle plus dans *Le Monde Ouvrier*.

Selon William Mahoney, la grève de Murdochville aura coûté \$555,000

⁸⁹ *Ibid.*, octobre 1957, 7.

⁹⁰ *Dons au Fonds de secours Murdochville*, 3 décembre 1957, M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 8, dossier no. 1.

⁹¹ *Le Monde Ouvrier*, novembre 1957, 3.

⁹² *Ibid.*, décembre 1957, 7.

⁹³ *Ibid.*, janvier 1958, 2.

au Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique, dont \$400,000 proviennent de la centrale et \$155,000 des syndicats locaux affiliés. À lui seul, le local 2251 de Sault-Sainte-Marie, dont William Mahoney avait été président, a versé \$41,678.⁹³

L'enjeu fondamental de la grève de Murdochville était le libre exercice du droit d'association et il est normal, dans ces circonstances, que l'opposition féroce de la Gaspé Copper Mines au local 4881 des Métallos ait soulevé l'indignation au sein du mouvement syndical. Toute la question est de savoir jusqu'à quel point cette indignation se matérialisa en gestes concrets de solidarité et dans quelle mesure le mouvement syndical considéra ou pas, la grève de Murdochville comme sa propre lutte. Si on excepte la malheureuse défection des mineurs de la Noranda Mines de Rouyn au début du conflit, ce fut le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique qui supporta le plus concrètement les travailleurs de Murdochville en assumant les coûts élevés que comportait une grève de sept mois.

Les deux centrales québécoises, la FTQ et la CTCC, décidèrent trop tard de former un front commun intersyndical pour soutenir la lutte des mineurs. Cette action unitaire ne se manifesta pour la première fois qu'à la mi-août 1957, alors même que la compagnie avait repris ses opérations presque entièrement. Si la marche sur Québec du 7 septembre est une réussite remarquable et démontre le potentiel immense sur lequel peut compter le front commun FTQ-CTCC, elle devient vaine lorsqu'on constate que moins d'un mois plus tard, le conflit se termine à l'avantage de la compagnie.

Comment expliquer que le front commun FTQ-CTCC ne se soit organisé qu'aussi tardivement? Du 17 mai au 16 septembre 1957, la CTCC doit mobiliser toutes ses énergies pour se porter au secours du Syndicat national des employés de l'Aluminium Alcan d'Arvida, qui regroupe 6,200 travailleurs. Ce conflit de 122 jours aura des répercussions importantes sur le plan financier pour la centrale, ce qui pourrait expliquer partiellement la faible participation des syndicats CTCC aux fonds de soutien et d'assistance.⁹⁴ Mais, la grève d'Arvida n'explique pas entièrement les retards à développer rapidement une action unitaire efficace et, si la CTCC peut toujours invoquer cette circonstance atténuante, il n'en va pas de même pour la FTQ ainsi que nous allons le voir.

La grève de Murdochville est un échec cinglant pour les mineurs de la Gaspé Copper Mines, pour le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique et pour la FTQ. Son enjeu fondamental était la liberté du droit d'association, or les Métallos échouèrent dans leur tentative d'obtenir l'accréditation syndicale. Qui plus est, la compagnie installa quelques mois plus tard un syndicat de boutique qui lui

⁹³ William Mahoney à Claude Jodoin, 27 novembre 1957, Coll. M.U.A., A.P.C., MG 28 I268, vol. 8, dossier no. 1.

⁹⁴ Devant l'importance du conflit, la CTCC décide de constituer un fonds de grève de \$500,000, et dès la première journée, on récolte \$56,000. Je remercie M. Régent Myre de m'avoir fourni ces informations.

permet de retarder de quelques années encore l'implantation d'un syndicat militant.

En août 1956, la Gaspé Copper Mines avait obtenu un bref introductif d'instance en prohibition à l'encontre de la décision de la CRO, ce qui lui permettait d'éviter que les Métallos n'obtiennent la certification jusqu'à ce que la juridiction de la Commission soit clairement déterminée. En effet, la CRO devait interrompre les procédures d'accréditation et il n'était plus possible pour le syndicat de négocier ou de faire la grève "légalement." Dans la même foulée, la Gaspé Copper Mines exerça des représailles à l'endroit des militants syndicaux et déclencha les hostilités en congédiant le président du syndicat.

Le syndicat ne pouvait réagir que de deux façons à ce coup de jarnac. Dans l'hypothèse de la voie légale, il pouvait poursuivre l'employeur devant les tribunaux, mais le jugement ne serait rendu qu'après un an, peut-être plus. En vertu de l'article 44 de la Loi des relations ouvrières, la Gaspé Copper Mines, en admettant qu'elle soit jugée coupable, aurait eu à payer une amende de \$100, sans être obligée de réengager Gagné et ses six camarades. Le temps que la cause soit entendue, le syndicat avait amplement le temps de s'écrouler.

Dans l'hypothèse de la voie illégale, le syndicat décide, ainsi qu'il l'a fait, de déclencher la grève. Cette dernière étant illégale, l'employeur peut jouer cette carte pour s'attirer les sympathies de l'opinion publique ou, à tout le moins, entretenir suffisamment de confusion pour isoler les grévistes. Dans les deux hypothèses, le syndicat ne peut rien espérer de la part du gouvernement provincial car, s'il y a poursuite devant les tribunaux, Québec se proclamera neutre. Le gouvernement simulera l'indifférence tantôt à cause des tensions entre les parties, tantôt à cause de l'illégalité même de la grève. Dans de telles conditions, le syndicat se doit d'obtenir une victoire rapide, sans cela le conflit risque de traîner en longueur:

Si le syndicat n'a pas réussi son coup dans un très bref délai et se voit obligé de prolonger sa grève illégale, la police provinciale intervient pour maintenir l'ordre et "protéger les droits des non-grévistes" qui retournent au travail ou qui prennent la place des travailleurs réguliers.⁹⁵

Ne rien faire ou tenter une poursuite équivaut donc à entraîner un très jeune syndicat dans un long et périlleux dédale judiciaire qui risque de le tuer à petit feu, tandis que déclencher la grève illégale peut produire des résultats si le rapport de force est favorable aux syndiqués. Ce rapport de force ne peut être possible qu'à l'intérieur d'un vaste mouvement de solidarité au sein du mouvement syndical. À Murdochville il y a bien eu des manifestations d'appui aux grévistes, mais le front unitaire FTQ-CTCC, dont les possibilités étaient immenses, s'est mis en branle tardivement, et un mois après la marche sur Québec, la grève se terminait à l'avantage de la compagnie.

⁹⁵ Gérard Dion, "Le mouvement syndical québécois (1957)," *Relations industrielles*, 13 (1958), 370.

Il apparaît maintenant nécessaire d'étudier le fonctionnement de ce front commun pour en déceler les failles. Cette action unitaire était bien plus une union de principes où on voulait défendre le droit d'association qu'une quelconque tentative d'unification structurelle. Par ailleurs, les structures mêmes de la FTQ rendaient celle-ci incapable de susciter un mouvement de solidarité efficace.

Dans le contexte du syndicalisme nord-américain, la FTQ a été conçue comme une simple fédération regroupant les syndicats d'une région spécifique, le Québec, plutôt que comme une centrale authentiquement québécoise. Les conseils régionaux et les locaux qui la constituent sont affiliés à des unions nationales et internationales qui polarisent l'intérêt des travailleurs aux dépens de la centrale provinciale. Bien qu'encouragée, l'affiliation à la FTQ reste facultative et la fédération ne possède aucun moyen de contrôle sur ses corps affiliés:

Entre les unions dont les locaux sont affiliés à la FTQ, il n'y a pas de rapports. Chacune d'elle est entièrement libre d'organiser ses affaires comme elle l'entend, de prendre les attitudes qui lui conviennent et de se servir des tactiques qui lui semblent les plus efficaces pour servir ses intérêts immédiats. C'est pour cela qu'il est possible de rencontrer à la fois des unions domestiquées par les patrons à côté d'autres qui sont conservatrices et d'autres qui sont très dynamiques.⁹⁶

L'absence d'unité organique, les tensions entre la gauche et la droite et les différences souvent énormes entre des locaux affiliés à des fédérations autonomes ont également des conséquences sérieuses sur les dirigeants de la centrale. Cette dernière n'a aucun permanent et ses leaders se retrouvent assis entre deux chaises, tirillés entre les intérêts de leur syndicat et ceux de la centrale. Cette double "loyauté" explique jusqu'à un certain point l'inconstance dans leurs attitudes et la nature très générale de leurs prises de position: "Comme ce déchirement est le fait de chacun des dirigeants, quand ils se rencontrent ensemble à la direction de la FTQ, celle-ci est obligée d'écarter les positions nettes et se contenter de celles qui répondent à un commun dénominateur."⁹⁷ En outre, le mariage d'intérêts entre la FPTQ, et la FUIQ ne se consomme que lentement et accentué à l'intérieur de la jeune centrale les tensions entre la gauche et la droite. C'est ce que constate Roger Provost dans une réponse au journaliste René Lévesque qui reproche au mouvement syndical son manque d'unité:

Pour que le mouvement syndical puisse reprendre sa fonction d'avant-garde, il faut d'abord refaire l'unité de pensée à l'intérieur du mouvement. Coincés entre une droite extrêmement prudente, satisfaite, et une gauche parfois trop pressée, qui souvent n'a que faire des lenteurs inhérentes à la démocratie et qui presque toujours s'exprime avec une souplesse "éléphantine," les responsables se sentent presque figés dans un centre gauche où ils sont fort mal à l'aise. Ils se cantonnent dans cette position malheureuse pour ne pas agrandir les fissures, pour empêcher le tout de craquer. . . .⁹⁸

Conséquence des faiblesses structurelles du syndicalisme international, la FTQ n'a aucun fonds de grève; lorsqu'une grève survient, c'est le syndicat local et

⁹⁶ *Ibid.*, 373.

⁹⁷ *Ibid.*, 374.

⁹⁸ *Le Monde Ouvrier*, octobre 1957, 8.

sa fédération qui doivent assumer seules les conséquences financières. Dès 1963 et 1964, la FTQ acquérra des pouvoirs plus étendus et parviendra à amorcer véritablement une définition de son identité, mais au moment de la grève de Murdochville, force est d'admettre que ses structures entravent sérieusement toute possibilité de manifestation concrète de solidarité. Des exemples à l'appui de cette hypothèse nous sont fournis par le deuxième congrès de la FTQ, en novembre 1957.

Un mois après l'échec total de Murdochville, la FTQ tient son deuxième congrès annuel bien qu'il s'agisse, en fait, de son premier congrès constitutionnel depuis la fusion FPTQ-FUIQ. Les 521 délégués qui représentent 254 unions locales et 11 conseils de travail se réunissent à Montréal, du 14 au 16 novembre 1957.⁹⁹ La proximité du conflit donne encore plus d'intérêt à ce congrès puisque conservateurs et progressistes s'affrontent sur les leçons à tirer de la grève:

Le deuxième congrès de la FTQ a montré d'une façon bien claire que la fusion des deux centrales québécoises, CMTC et CCT, n'avait pas magiquement amené une fusion dans les esprits. À peu près sur toutes les questions discutées, on s'est franchement divisé en deux tendances bien nettes.¹⁰⁰

La preuve nous en est donnée au moment même de l'inscription des délégués au congrès. Parmi eux, Théo Gagné, président du syndicat de Murdochville, dont le local est en retard (et pour cause) dans le versement de ses cotisations, se voit refuser pour cette raison de prendre la parole par certains délégués. Le secrétaire-trésorier, Roméo Mathieu, se porte alors à sa défense. Le débat s'envenime à un tel point que Provost doit intervenir pour proposer avec succès un compromis. On procède alors à une collecte auprès des délégués pour acquitter la dette du syndicat. Un montant de \$264.08 (une moyenne d'un peu plus de \$0.50 par délégué) est recueilli dont \$35 serviront à acquitter la dette du 4881 et \$229.08 seront versés au Fonds de secours Murdochville.¹⁰¹ Cet incident révélateur de tensions entre factions de droite et de gauche est bien peu de choses par rapport aux discussions très vives sur la question de l'action politique.

Durant la grève de Murdochville, Roger Provost avait laissé entendre à plusieurs reprises que la FTQ devrait appuyer un parti politique afin d'améliorer la condition ouvrière. Pourtant, au congrès, il rejette l'action politique directe et lui substitue l'éducation politique des syndiqués. Le président du CTC, Claude Jodoin, qui s'en était tenu à des propos plus prudents appuie cette volte-face. Maintenant que la grève avec tout ce qu'elle représentait d'odieux est terminée, la droite reprend ses prérogatives et écarte définitivement l'idée d'une grève générale dans l'hypothèse où une situation similaire à celle de Murdochville se produirait. Plus significativement, l'ancien président de la FUIQ, Romuald J. Lamoureux, ne sera même pas élu à un poste d'officier et le secrétaire-trésorier

⁹⁹ Pour un résumé du congrès, voir Anonyme, "Deuxième congrès annuel de la Fédération des Travailleurs du Québec," *La Gazette du Travail*, 58, 1, (31 janvier 1958), 43-7.

¹⁰⁰ Dion, "Le mouvement syndical," 373.

¹⁰¹ *Le Monde Ouvrier*, novembre 1957, 6.

Mathieu, partisan de l'action politique et de la grève générale, est démis de ses fonctions. Même *Le Monde Ouvrier*, organe officiel de la FTQ, voit là l'expression de la lutte entre deux tendances divergentes.¹⁰²

De nombreux ouvrages d'histoire du syndicalisme ont perçu la grève de Murdochville comme un point tournant dans l'histoire de la FTQ et du mouvement syndical québécois.¹⁰³ Ils soulignent la durée et la violence du conflit, qui ne pouvait qu'accélérer le processus de fusion des éléments conservateurs et progressistes de la FPTQ et de la FUIQ en permettant à cette dernière de s'affirmer par son militantisme. En se référant particulièrement à la réussite remarquable de la marche sur Québec, ils ajoutent qu'on assista à la première tentative des centrales syndicales de développer une action unitaire. Mais cette vision idyllique de la grève en tant que grand moment de la classe ouvrière québécoise masque une réalité plus complexe dont la compréhension exige un sens plus aigu des nuances.

En effet, toutes les misères consenties par les mineurs de Murdochville, les acteurs principaux des événements, aboutissent, du moins à court terme, à une défaite cuisante. La Gaspé Copper Mines, dont l'antisyndicalisme sert de drapeau, est parvenue à ses fins en utilisant les faiblesses de la Loi des relations ouvrières et le labyrinthe juridique. Sa victoire est si décisive qu'elle parvient à mettre sur pied un syndicat de boutique sur les ruines du syndicat des Métallos. Pour sa part, le gouvernement Duplessis se fait le complice de la Gaspé Copper Mines, en se réfugiant derrière une neutralité factice. Si la compagnie utilise tous les moyens à sa disposition pour briser le syndicat et miner le moral des travailleurs, notamment en utilisant en grand nombre des briseurs de grève, le gouvernement québécois utilise avec une générosité cynique la trop célèbre police provinciale.

C'est à l'occasion du rejet de la seconde requête en certification des Métallos par la CRO, le 11 février 1958, que se manifeste pour la dernière fois le front commun FTQ-CTCC alors que Roger Provost et Gérard Picard accusent le gouvernement et la Gaspé Copper Mines de collusion antisyndicale et déplorent l'accentuation des antagonismes entre classes:

La Commission des relations ouvrières vient de donner le coup de grâce à un syndicat ouvrier, et confirme, par le fait même que la loi actuelle, les délais qu'elle provoque et les procédures dilatoires qu'elle facilite, paralysent l'exercice du droit d'association des travailleurs. . . .

La tragique réalité fait ressortir que la Gaspé Copper Mines, le gouvernement provincial, la police provinciale, les briseurs de grève, et la Commission des relations ouvrières

¹⁰² *Ibid.*, 1.

¹⁰³ Comme exemples d'ouvrages ayant défendu ce point de vue, soulignons: CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, (Montréal 1979), 136-8; Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois: Idéologies de la CSN et de la FTQ* (Montréal 1972), 143-4; Héliène David, "L'État des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967," in Fernand Harvey, et al, *Le mouvement ouvrier au Québec* (Montréal 1980), 247; Roch Denis, *Luttes de classes et question nationale au Québec (1948-1968)* (Montréal 1979), 150-2.

se sont ligués pour empêcher les mineurs de Murdochville d'être représentés par le syndicat de leur choix. . . .

Déjà des barricades se dressent dans les esprits et à moins qu'on ne corrige ces graves injustices, elles se dresseront un jour dans les rues.¹⁰⁴

Il est évident que la plus grande part de responsabilité dans cet échec lamentable revient à la Gaspé Copper Mines, filiale de la toute puissante Noranda Mines, et au gouvernement Duplessis. Mais, on conviendra que limiter le diagnostic de la défaite ouvrière de Murdochville à ces deux seuls facteurs restreint sérieusement toute recherche visant à analyser les stratégies des camps en présence. Un syndicat doit toujours compter, dans les luttes qu'il entreprend, sur le rapport des forces en présence et sur ses chances de remporter la victoire. Plus le camp patronal est fort et agressif, plus la riposte ouvrière doit pouvoir s'élargir de façon à maintenir l'équilibre des forces. Or nous avons vu que la FTQ est minée de l'intérieur par des conflits idéologiques et des tares structurelles, et il est évident qu'elle est en grande partie responsable des retards apportés à la mise en branle de l'action unitaire avec la CTCC. Déployé trop tard, ce front commun n'en a pas moins témoigné des possibilités de mobilisation certaines sur lesquelles il pouvait compter. C'est le propre de la classe ouvrière de retracer son passé de façon à apprendre de ses erreurs. La victoire finale des Métallos en 1965, après douze années de labeur, lui trace la voie: c'est par leur unité, leur solidarité et leur persévérance que les travailleurs sauront se faire respecter.

¹⁰⁴ Gérard Picard et Roger Provost, "Murdochville: dernière pièce au dossier," *Relations industrielles*, 13 (1958), 232.

SOCIAL HISTORY

An International Journal

Edited by Janet Blackman and Keith Nield

Department of Economic and Social History, University of Hull

'Social History has without a doubt immediately established itself as enormously superior to all English-language journals in the field, with the possible exception of *Past and Present*.'

The Times Educational Supplement

Social History publishes the best work available in social historical writing, especially of a theoretical and polemical kind where this retains a secure grasp on the empirical. The journal seeks to be international in content, to cover all periods, and to pursue the exploration of relations with other disciplines, especially sociology, social anthropology, demography and development studies, which increasingly seek historical perspectives.

Subscription Rates for 1981: Individuals (UK) £14.50 per annum;
Institutions (UK) £19.50 per annum; Individuals (Overseas) £17.00 per annum;
Institutions (Overseas) £22.00 per annum; Airmail £26.00 per annum;
Single copies £8.50

Frequency: Three issues per year (January, May and October)

Methuen & Co Ltd, 11 New Fetter Lane, London EC4P 4EE

REVIEW

a journal of the
Fernand Braudel
Center for the Study
of Economies,
Historical Systems,
and Civilizations

Editor: Immanuel Wallerstein

Review is committed to the pursuit of a perspective which recognizes the primacy of analysis of economies over long historical time and large space, the holism of the socio-historical process, and the transitory (heuristic) nature of theories.

The contents of Volume V (1981-82) include:

- | | |
|--|--|
| Ricardo Campos and Frank Bonilla | Bootstraps and Enterprise Zones: The Underside of Late Capitalism in Puerto Rico and the United States |
| Niels Steensgaard | Violence and the Rise of Capitalism: Frederic C. Lane's Theory of Protection and Tribute |
| Alexandre Faure | The Strategies of Economic Redeployment in the West |
| Immanuel Wallerstein, William G. Martin, and Torry Dickinson | Household Structures and Production Processes: Preliminary Theses and Findings |
| Bipan Chandra | Karl Marx, His Theories of Asian Societies, and Colonial Rule |
| Debates on | "Eastern Europe and the World-Economy"
"The Chinese Path to Development" |

Previous volumes contain articles by Anouar Abdel-Malek, Samir Amin, Giovanni Arrighi, Norman Birnbaum, Fernand Braudel, Silviu Brucan, K. N. Chaudhuri, Arghiri Emmanuel, M. I. Finley, André Gunder Frank, Johan Galtung, Ernest Gellner, Georges Haupt, Rodney Hilton, Eric J. Hobsbawm, Hahil Inalcik, Ernest Labrousse, Frederic Lane, Emmanuel Le Roy Ladurie, Henri Lefebvre, Bernard Magubane, Sidney Mintz, Ramkrishna Mukherjee, James M. Petras, Walter Rodney, Henryk Samsonowicz, T. C. Smout, Henri H. Stahl, Romilla Thapar, Charles Tilly, Jaime Torras, Pierre Vilar

Institutions \$46

Individuals \$20 (early rates)

SAGE PUBLICATIONS, INC.
275 South Beverly Drive
Beverly Hills, California 90212



SAGE PUBLICATIONS LTD
28 Banner Street
London EC1Y 8QE, England